



**191**  
**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**du 29 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 29 septembre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GABEL Jean-Pierre-Le Maire.

**Etai<sup>ent</sup> présents** : GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, BOULANGER Pierre, BRETON Marc, BRETON Simon, GAUTHIER Christian. GARNIER Martine

**Etai<sup>ent</sup> absents excusés** : BROKKE Jorinde donne pouvoir à GABEL Jean-Pierre, SOUBIRON Nicole donne pouvoir à GAUTHIER Christian.

**Secrétaire de séance** : Gabel Jean-Pierre

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal**

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

**Ordre du jour de la séance**

Création de poste – Cartographie énergies renouvelables- Fin du bail Mr Pollet Christian

**CREATION D'UN POSTE PERMANENT**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organisme délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires a fonctionnement des services.

Le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi de secrétaire de mairie catégorie A 14 heures semaine.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des secrétaires de mairie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,

Vu le tableau des emplois

Du fait que notre secrétaire de mairie intervient dans notre commune depuis 28 ans, mise à disposition par le SIVOM du Pays Viganais et dans la perspective de dissolution de cet EPCI dans les prochaines années, il est nécessaire de créer un poste de secrétaire de mairie afin de recruter directement notre secrétaire de mairie.

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois

EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire mairie	Secrétaire mairie	A	0	1	14 H

- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Vote : 8 pour - 1 abstention

## **CARTOGRAPHIE ENERGIES RENOUVELABLES**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de la Préfète du Gard concernant la loi d'accélération des énergies renouvelables promulguée le 11 mars 2023 qui stipule que les communes doivent proposer au référent du département une cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables avant le 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal propose l'installation de panneaux solaires sur :

- le toit de la mairie (voir plan en annexe),
- le toit de l'atelier communal (voir plan en annexe),
- + le projet de création d'une ombrière en panneaux photovoltaïque à Pratoconstal (annex1).

## **REMBOURSEMENT CAUTION APPARTEMENT LE TEMPLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Monsieur POLLET Christian locataire de l'appartement du Temple.

Suite à l'état des lieux effectué le 28 septembre 2023, Monsieur le Maire propose de rembourser la caution d'un montant de 350 € à Mr POLLET Christian.

Le conseil à l'unanimité donne un avis favorable.

## **DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ET AMIS DE L'ECOLE D'AULAS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention faite par l'APE d'Aulas et donne lecture du bilan financier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'octroyer la somme de 100 € à l'APE d'Aulas.

**La séance est levée à 20 h 00.**

**Le Maire GABEL Jean-Pierre**

